

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 7 février 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marie-Josée BATTISTA représentée par Richard FINDYKIAN - Mireille BENEDETTI représentée par Annie GRIGORIAN - Solange BIAGGI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Bruno GILLES représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Patrick PAPPALARDO - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Marlène PREVOST représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Daniel HERMANN - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Guy TEISSIER représenté par Jean-Pierre GIORGI - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Claude VALLETTE représenté par Marie-France DROPY OURET.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Eugène CASELLI - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Yves MORAINÉ - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Marine PUSTORINO-DURAND - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 7 Février 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEEN 004-415/17/CT**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat - Approbation d'une convention**  
**DPEATSV 17/15171/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Profitant de l'effet de levier du dispositif ZFU et de l'opportunité du Programme Opérationnel Feder 2007-2013 Axe 4.1, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (désormais Métropole d'Aix-Marseille-Provence) a décidé de réaliser un Pôle de l'entrepreneuriat en ZFU afin de soutenir les porteurs de projet issus de ces territoires.

L'animation et la gestion de ce pôle sont confiées à l'association « Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat ». Cette association, créée spécifiquement en juillet 2015 et présidée par Monsieur Patrick Torre, est issue d'un groupement de 7 structures telles que Petra Patrimonia, la couveuse Interface, Planet Adam, Initiative Marseille Métropole, Cosens, BGE Acces conseil et Esia.

L'équipe du pôle repose sur 4 Emplois Temps Plein tels qu'une directrice, une secrétaire, une consultante entreprise et un factotum. Et sur un pool d'experts (avocat, expert-comptable, marketing stratégie et communication) qui vient enrichir l'équipe du pôle. Pour accompagner les porteurs de projets du territoire, les réseaux d'appui à la création d'entreprises sont également présents dans le pôle par le biais de permanences ; de même que l'association d'entreprises de Marseille Nord, les chambres consulaires (CMAR et CCIMP), et autres réseaux contribuent à enrichir l'écosystème autour de ce lieu de par l'organisation de diverses manifestations.

Le site a pour finalité de, d'une part, proposer des locaux adaptés aux créateurs (petits locaux d'activité en majorité) à des conditions préférentielles (baux précaires, absence ou diminution des cautions et garanties exigées, services adaptés) et, d'autre part, de mettre en place un lieu lisible et de proximité dédié à la création d'entreprises (lieu de permanences, de ressources, de conseil et d'innovation).

La cible de ce projet se distingue donc en trois catégories :

- Les jeunes entreprises de 0 à 3 ans à la recherche de locaux d'activité ou de bureaux et souhaitant être accompagnées dans leurs premières années d'activité. Un objectif de 50 entreprises sur 3 ans.
- Les porteurs de projets : avec un objectif de 120 porteurs de projets accompagnés par un relevant pour la plupart des dispositifs soutenus par les pouvoirs publics (RSA, NACRE, CAPE etc..)
- Les entreprises du territoire : Un objectif de 50 entreprises du territoire accompagnées.

**Le partenariat autour du dispositif La Fabrique à Entreprendre**

Le bâtiment, livré au 1er avril 2016 a pu voir le jour grâce au soutien financier d'un bon nombre d'acteurs institutionnels tels que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (maitre d'ouvrage) le FEDER, l'Etat, la Région, Département, la Ville de Marseille. Avant que d'autres acteurs s'ajoutent au projet pour soutenir l'Association Pôle métropolitain pour l'Entrepreneuriat dans les missions qui lui ont été confiées. C'est le cas de la Caisse des Dépôts, qui, en 2015, a adhéré au projet en soutenant le Pôle de l'Entrepreneuriat de la Cabucelle, qui correspond parfaitement aux valeurs de la « La Fabrique à Entreprendre ». En effet, la Caisse des Dépôts, acteur historique du renouvellement urbain et des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires, apporte un appui technique et financier à la mise en œuvre des programmes engagés par l'Etat et les collectivités locales. Elle intervient ainsi au titre de ses missions d'intérêt général

**Signé le 7 Février 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017**

notamment pour la cohésion sociale et la solidarité et pour le développement économique et la compétitivité des territoires.

Par ailleurs, la CDC a développé et financé des marques et dispositifs relatifs au parcours entrepreneurial dans les quartiers, tels que CitésLab et Le Carburateur, fabrique à entreprendre, dont l'enjeu est de développer l'initiative entrepreneuriale dans les quartiers politique de la ville, dans un double objectif de création d'emploi et de développement économique.

Par cette offre globale intégrée à destination des publics des territoires prioritaires de la politique de la ville, Le Carburateur, fabrique à entreprendre, porte sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat, l'accompagnement, le financement, la formation et l'hébergement des créateurs et créatrices, dans une logique de parcours et de réponse adaptée à leurs besoins.

C'est dans ce contexte que les parties ont souhaité engager une démarche de partenariat par la signature d'une convention sur la période 2016-2018 pour assurer le développement du Carburateur.

### **Le budget 2017 de l'association PME**

Le budget prévisionnel 2017 de l'association s'élève à 395.554 euros. Il est réparti, par grands postes, de la manière suivante :

#### Les dépenses :

<b>Salaires et charges :</b>	<b>174 174 euros</b>
<b>Achats :</b>	<b>31 200 euros</b>
<b>Services extérieurs :</b>	<b>92 180 euros</b>
<b>autres services extérieurs</b>	<b>68 000 euros</b>
<b>Charges financières</b>	<b>0 euros</b>
<b>Dotations amortissements :</b>	<b>0 euros</b>
<b>Impôts et Taxes</b>	<b>30 000 euros</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>395 554 euros</b>

#### Les recettes :

<b>Ressources locatives :</b>	<b>97 554 euros</b>
<b>Subventions :</b>	<b>298 000 euros</b>
<i>MAMP :</i>	80 000 euros
<i>Politique de la Ville :</i>	75 000 euros
<i>Région</i>	60.000 euros
<i>Ville de Marseille :</i>	9 000 euros

<i>Caisse des Dépôts :</i>	55 000 euros
<i>Agence de service et de paiement</i>	19 000 euros
<b>Total Recettes</b>	<b>395 554 euros</b>

En 2015, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'initiative du projet « le Carburateur », avait apporté son soutien à l'association, qui gère ce lieu, pour la somme de 60.000 euros. Dans sa lignée, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a attribué au projet, une subvention de 65.000 euros, au titre de l'année 2016, qu'elle souhaite reconduire pour 2017.

Il est proposé au Conseil de Territoire Marseille Provence d'émettre d'attribuer une contribution à hauteur de 65.000 euros, au titre 2017, au fonctionnement de l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat autour du dispositif La Fabrique à Entreprendre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

#### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **CONSIDERANT**

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE innovantes de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole d'Aix-Marseille Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- Le contrat de ville intercommunal, notamment son pilier « développement de l'activité et de l'emploi ».

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 65.000 euros pour 2017, à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat

**Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2017 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence – Chapitre 65 – article 6574 « subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé » Fonction 61 – Sous Politique B320.

Adoptée à l'unanimité  
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER